



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. FAURSCHOU présente la pétition de J. Waldner, R. Waldner, D. Johnston et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M. DYCK présente la pétition de A. Driedger, J. Friesen, S. Friesen et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} SMITH (Fort Garry) présente la pétition de I. Mogilevsky, D. Mogilevsky, S. Humphries et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} la ministre MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(document parlementaire n° 207)

le rapport annuel de la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 208)

Avant la période réservée au dépôt de projets de loi, l'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

M. le *premier ministre* DOER fait une déclaration au sujet du Jour du maintien de la paix qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que MM. RONDEAU, PENNER (Steinbach), SMITH (Brandon-Ouest) et GERRARD font des déclarations de député.

À l'appel de l'ordre du jour en vue de l'examen du projet de loi n^o 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* —, dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé, dans le paragraphe 260.1(1), énoncé à l'article 4 du projet de loi :

- a) par substitution, à son titre, de « Notification au ministre »;
- b) par substitution, à « inscrit ce dernier auprès du ministre », de « informe le ministre de l'établissement du foyer-école ».

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que de MM. DERKACH et PENNER (Emerson), le débat est ajourné, à la majorité, sur la motion de M. REID.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé, au paragraphe 260.1(2), énoncé à l'article 4 du projet de loi :

- a) dans le titre, par substitution, à « de l'inscription », de « de la notification »;
- b) dans le texte, par substitution, à « inscrit, en une forme qu'approuve le ministre, le foyer-école », de « informe le ministre de l'établissement du foyer-école, et ce, ».

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} SMITH (Fort Garry), de MM. SCHULER, DYCK, DERKACH et FAURSCHOU, de M^{me} DACQUAY ainsi que de MM. PITURA et PENNER (Emerson), le débat est ajourné, à la majorité, sur la motion de M. REID.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé par substitution, à l'alinéa c) du paragraphe 260.1(3), énoncé à l'article 4 du projet de loi, de ce qui suit :

- c) le niveau scolaire de chaque élève;
- d) une description du programme d'études.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que de MM. ENNS et CUMMINGS, le débat est ajourné, à la majorité, sur la motion de M. REID.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé par substitution, au paragraphe 260.1(4), énoncé à l'article 4 du projet de loi, de ce qui suit :

Rapports

260.1(4) S'il a des motifs de croire qu'un parent ou qu'un tuteur faisant de l'enseignement à domicile ne se conforme pas aux prescriptions de la loi, le ministre peut, par avis écrit, exiger qu'il lui soumette, dans les 14 jours suivant la remise de l'avis, un rapport faisant état des progrès de chaque élève fréquentant le foyer-école.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que de MM. DERKACH, PITURA, FAURSCHOU, SCHULER et LAURENDEAU, M. REID propose que le débat soit ajourné. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
McGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 29

CONTRE

DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
GERRARD
LAURENDEAU

MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 18

Sont lus une troisième fois et adoptés séparément les projets de loi suivants :

(N^o 8) — *Loi sur les conventions relatives à l'exécution des jugements et modifications corrélatives/The Enforcement of Judgments Conventions and Consequential Amendments Act;*

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act;*

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les taxis/The Taxicab Amendment Act;*

(N^o 16) — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act (2);*

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act;*

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Surrogate Practice Amendment Act;*

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur les jurés/The Jury Amendment Act;*

(N^o 25) — *Loi d'interprétation et modifications corrélatives/The Interpretation and Consequential Amendments Act;*

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act;*

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les Affaires du Nord et la Loi sur l'aménagement du territoire/The Northern Affairs Amendment and Planning Amendment Act;*

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur les services sociaux/The Social Services Administration Amendment Act;*

(N^o 31) — *Loi sur le commerce et l'information électroniques, modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Electronic Commerce and Information, Consumer Protection Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act;*

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les droits des victimes/The Victims' Rights Amendment Act;*

(N^o 34) — *Loi de 2000 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 2000;*

(N^o 36) — *Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires/The Summary Convictions Amendment Act;*

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act;*

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux, la Loi sur les corporations et la Loi sur les sociétés en nom collectif/The Business Names Registration Amendment, Corporations Amendment and Partnership Amendment Act;*

(N^o 41) — *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et la protection des contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Debt Repayment and Taxpayer Protection Amendment and Consequential Amendments Act;*

(N^o 45) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act.*

Est approuvé le projet de loi n^o 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles.

À l'appel de l'ordre du jour en vue de l'examen de la version amendée du projet de loi n^o 42 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et modifications corrélatives/The Public Schools Amendment and Consequential Amendments Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M^{me} SMITH (Fort Garry) :

Il est proposé que le projet de loi 42 soit amendé, à l'article 4, par adjonction, après le paragraphe 105(2), de ce qui suit :

Facteurs

105(2.1) Dans le cas des questions en cours d'arbitrage qui pourraient vraisemblablement avoir une incidence financière sur la division ou le district scolaire, l'arbitre ou le conseil d'arbitrage tient compte des facteurs suivants :

- a) la capacité de la division ou du district scolaire de payer, compte tenu de ses recettes actuelles, du financement obtenu du gouvernement du Manitoba ou du Canada et de ses recettes fiscales;
- b) la nature et le type des services que la division ou le district scolaire peut avoir à réduire par suite de la décision ou de la sentence arbitrale si ses recettes actuelles n'augmentent pas;

- c) le climat économique actuel au Manitoba et dans la division ou le district scolaire;
- d) une analyse comparative des conditions d'emploi des enseignants de la division ou du district scolaire et de celles des employés exerçant des fonctions similaires dans les secteurs public et privé, dans le cadre de laquelle analyse il est donné plus de poids à la situation des employés qui exercent des fonctions similaires dans la division ou le district scolaire ou dans la région de la province où est situé la division ou le district scolaire;
- e) la nécessité dans laquelle la division ou le district scolaire se trouve de recruter des enseignants qualifiés et de retenir leurs services.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. CUMMINGS.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose ensuite l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 42 soit amendé, au paragraphe 7(1), par substitution, à « commission », de « commission indépendante ».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 42 soit amendé par substitution, au paragraphe 7(2), de ce qui suit :

Effectif et composition de la commission

7(2) La commission se compose de cinq commissaires, à savoir :

- a) un parent d'un enfant inscrit à une école publique;
- b) un commissaire d'écoles;
- c) un enseignant;
- d) une personne d'affaires;
- e) un propriétaire ou un locateur d'un bien à l'égard duquel des taxes scolaires sont payables, si le propriétaire ou le locateur en question n'est pas visé par les alinéas a) à d).

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 42 soit amendé, au paragraphe 7(4), par substitution, à « Dans les deux ans », de « Dans l'année ».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} SMITH (Fort Garry) propose l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi 42 soit amendé par suppression du paragraphe 7(6).

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

Est approuvée, à la majorité, la version amendée du projet de loi n^o 42 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et modifications corrélatives/The Public Schools Amendment and Consequential Amendments Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Est approuvé le projet de loi n^o 43 — *Loi modifiant la Loi sur le développement durable et modifications corrélatives/The Sustainable Development Amendment and Consequential Amendments Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles.

Est approuvé le projet de loi n^o 48 — *Loi modifiant la Loi sur les obligations de développement rural/The Rural Development Bonds Amendment Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles.

Est approuvé le projet de loi n^o 29 — *Loi abrogeant la Loi sur le Centre des sciences de la santé et modifications corrélatives/The Health Sciences Centre Repeal and Consequential Amendments Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles.

Est approuvé le projet de loi n^o 37 — *Loi abrogeant diverses lois en matière de santé/The Miscellaneous Health Statutes Repeal Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la ministre BARRETT :

que le projet de loi n^o 44 — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Mercredi 9 août 2000

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M^{me} SMITH (Fort Garry), M^{me} DRIEDGER prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES